Pièce
4.8

COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

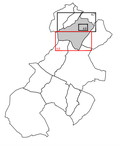

PLAN DE ZONAGE
Les Choux
Sud

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	6 décembre 2019 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
  - Bâtiment
  - Château
  - Eglise
  - Portail/Porche
- Elément architectural
  - Croix

Patrimoine naturel :

- Haie
- Espace arboré
- Parc

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Limite administrative

GEOMEXPERT sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur